

	<b>DEMANDE D'ARRÊTÉ D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC 2024</b>  <b>DEMENAGEMENT EMMENAGEMENT</b>	<b>Service Domaine Public</b> Centre Technique Municipal 16 rue Sébastien Keller 54300 Lunéville Tél : 03.83.76.23.22 / 03.83.76.48.82 <b>Courriel : <a href="mailto:domaine-public@mairie-luneville.fr">domaine-public@mairie-luneville.fr</a></b>
--	--	--

**Ce document est à faire parvenir au Service Domaine Public au minimum 15 jours avant l'occupation du domaine public à l'adresse suivante : [arretes@mairie-luneville.fr](mailto:arretes@mairie-luneville.fr)**

**Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.**  
**Seuls les formulaires de la Commune seront pris en compte.**

LE DEMANDEUR	
SOCIÉTÉ / ENTREPRISE	PARTICULIER
N° SIRET (14 chiffres) : .....	NOM : .....
RAISON SOCIALE : .....	PRENOM : .....
ADRESSE : .....	ADRESSE : .....
Portable : .....	Portable : .....
Tél. fixe : .....	Tél. fixe : .....
Courriel : .....	Courriel : .....
NOM DU CLIENT : .....	

MOTIF DE LA DEMANDE (merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))	
<input type="checkbox"/> DÉMÉNAGEMENT	<input type="checkbox"/> avec monte meubles
<input type="checkbox"/> EMMÉNAGEMENT	<input type="checkbox"/> sans monte meubles
TYPE DE VÉHICULE UTILISÉ (poids, longueur) : .....	

## LIEU ET DURÉE

<b>ADRESSE PRECISE DU OU DES LIEUX CONCERNE(S) PAR LA DEMANDE</b>	..... ..... .....
<b>DUREE DE L'INTERVENTION</b>	Du ..... à .....h.....au .....à .....h..... OU Le .....de .....h.....à .....h.....

## MESURES SOUHAITEES (merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))

Réservation d'emplacement de stationnement (gratuit pour les déménagements/emménagements dans la limite de 3 emplacements pour 72h maximum sauf sociétés) :

- sur place(s) matérialisée(s) - Nbre de places : .....
- mètre linéaire occupé                      m
- stationnement sur la chaussée (pleine voie) :
  - route barrée
  - chaussée rétrécie

## PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

**Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté doit être impérativement accompagnée de :**

- Photos
- Plan de localisation précis

***A NOTER : Les panneaux de signalisation et d'affichage des arrêtés sont à retirer au Centre Technique Municipal situé 16 rue Sébastien KELLER du lundi au vendredi entre 08h00 et 12h00 ou entre 13h30 et 17h00, et uniquement sur présentation de l'arrêté signé.***

**La ville de Lunéville ne proposant pas de prestation de pose de panneaux, l'installation des panneaux restent à la charge du pétitionnaire.**

Fait à ....., le .....

**Signature du Demandeur**

### Positionnement des panneaux d'interdiction de stationner

Je positionne mes panneaux en début et fin d'emplacement



Si je n'ai qu'un panneau, je le positionne en début d'emplacement

